

Cette publication présente des informations datant du 21 octobre 2020.
Veuillez également consulter le site nyc.gov/dca.



IMPORTANT

- Si vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale habituellement et ne bénéficiez pas d'allocations fédérales, vous devez utiliser l'outil de saisie de vos informations sur le paiement des non-déclarants des Autorités fiscales des États-Unis (Internal Revenue Service, IRS) avant le 21 novembre 2020 si vous souhaitez recevoir votre paiement pour limiter l'impact économique (paiement d'incitation financière) cette année. Cet outil sera clôturé le 21 novembre. Voir page 3 pour plus d'informations.
- Le moyen le plus rapide et sécurisé de recevoir votre paiement est le virement automatique.

Ce que vous devez savoir à propos des paiements pour limiter l'impact économique

En vertu de la Loi sur l'aide, les secours et la sécurité économique liée au coronavirus (Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security, CARES), les personnes et les familles admissibles recevront par virement automatique ou par courrier postal des paiements pour limiter l'impact économique s'élevant jusqu'à 1 200 \$ (pour les personnes seules) et 2 400 \$ (pour les couples mariés qui remplissent une déclaration conjointe) ainsi que 500 \$ supplémentaires pour chaque enfant à charge de moins de 17 ans. Aucune action n'est requise pour la plupart des bénéficiaires admissibles. Beaucoup ont d'ores et déjà reçu des paiements par virement automatique. Vous trouverez un récapitulatif ci-dessous.

Admissibilité et montant versé

Admissibilité Pour obtenir davantage d'informations, consultez le site irs.gov/eipFAQ .	Montant versé – Déclarant seul	Montant versé – Déclarants conjoints
Pour être admissible, vous devez : <ul style="list-style-type: none"> • être citoyen des États-Unis, résident permanent ou résident étranger ; • avoir un numéro de Sécurité sociale (SSN) valide ; • avoir des revenus bruts rajustés (Adjusted Gross Income, AGI) en 2019 inférieurs à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 99 000 \$ (déclarant seul) ▪ 198 000 \$ (déclarants conjoints) Pour être admissible, vous ne devez pas : <ul style="list-style-type: none"> • être déclaré(e) comme personne à charge sur une déclaration fiscale de quelqu'un. 	AGI jusqu'à 75 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 1 200 \$ <i>non inclus automatiquement dans le paiement :</i> <ul style="list-style-type: none"> • 500 \$ supplémentaires pour chaque enfant à charge de moins de 17 ans AGI entre 75 001 \$ et 99 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 5 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-dessus de 75 000 \$ Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 950 \$ (AGI de 80 000 \$) • Voir ci-dessus concernant les enfants à charge de moins de 17 ans. 	AGI jusqu'à 150 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 2 400 \$ <i>non inclus automatiquement dans le paiement :</i> <ul style="list-style-type: none"> • 500 \$ supplémentaires pour chaque enfant à charge de moins de 17 ans AGI entre 150 001 \$ et 198 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> • 5 \$ en moins pour chaque tranche de 100 \$ au-dessus de 150 000 \$ Exemple : <ul style="list-style-type: none"> • 2 150 \$ (AGI de 155 000 \$) • Voir ci-dessus concernant les enfants à charge de moins de 17 ans.

Remarque :

Si vous déclarez une personne à charge de plus de 17 ans :

- vous ne pourrez pas bénéficier d'un paiement de 500 \$ pour cette personne à charge ; ET
- cette personne à charge ne pourra pas bénéficier d'un paiement allant jusqu'à 1 200 \$.

Les paiements ne seront pas :

- considérés comme un revenu imposable ;
- comptés comme un revenu lors de la détermination de l'admissibilité à des allocations sous condition de ressources, telles que Medicaid, le Programme spécial de nutrition supplémentaire (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) et les logements sociaux ;
- comptés comme des ressources sur 12 mois (dans le cadre des allocations publiques).

Qui RECEVRA des paiements automatiques

Vous recevrez un paiement automatique si vous :

- avez rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2018 et/ou 2019 avant le 13 avril 2020 et répondez aux critères de revenu ;
- ne devez pas remplir de déclaration fiscale et bénéficiez de l'une des allocations fédérales ci-dessous :
 - d'allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs, VA) ;
 - d'allocations de l'Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration, SSA) (*y compris de retraite et de pension d'invalidité de la Sécurité sociale, SSDI*) ;
 - d'un revenu supplémentaire de sécurité (SSI) ;
 - d'allocations du Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board, RRB) ;
 - d'allocations destinées aux survivants (VA, SSA, RRB).

Les Autorités fiscales des États-Unis (Internal Revenue Service, IRS) disposent d'outils pour vous aider à vérifier l'état de votre paiement, obtenir votre paiement intégral si vous avez des enfants à charge de moins de 17 ans et obtenir votre paiement par virement automatique. Consultez le tableau ci-dessous pour plus d'informations :

Vous :	Ce que vous devez faire :	Devez-vous utiliser l'outil de saisie de vos informations sur le paiement des non-déclarants de l'IRS ? irs.gov/nonfilereip	Devez-vous utiliser l'outil Get my paiement de l'IRS ? irs.gov/getmypayment
avez rempli une déclaration fiscale pour l'année 2019 (ou 2018)	Rien	Non	Oui Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.
bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSA, RRB ou SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous n'avez <u>aucun enfant à charge</u>	Rien	Non	Oui Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.
bénéficiez des allocations SSA ou RRB, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des enfants à charge de moins de 17 ans</u>	La date limite de dépôt de demande du paiement de 500 \$ par enfant en 2020 auprès de l'IRS était fixée au 30 septembre 2020 ; toutefois, vous pouvez demander le paiement en 2021. Si vous n'avez pas pu vous inscrire avant le 30 septembre 2020 et que vous souhaitez demander le paiement de 500 \$ par enfant admissible en 2021 : Vous devez remplir votre déclaration fiscale pour l'année 2020 en 2021.	Non* *La date limite pour utiliser l'outil était fixée au 30 septembre 2020.	Oui Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.
bénéficiez des allocations d'indemnisation et de pension VA ou des allocations SSI, vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale et vous <u>avez des enfants à charge de moins de 17 ans</u>	La date limite de dépôt de demande du paiement de 500 \$ par enfant en 2020 auprès de l'IRS était fixée au 30 septembre 2020 ; toutefois, vous pouvez demander le paiement en 2021. Si vous n'avez pas pu vous inscrire avant le 30 septembre 2020 et que vous souhaitez demander le paiement de 500 \$ par enfant admissible en 2021 : Vous devez remplir votre déclaration fiscale pour l'année 2020 en 2021.	Non* *La date limite pour utiliser l'outil était fixée au 30 septembre 2020.	Oui Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.

Qui ne recevra PAS de paiements automatiques

Vous ne recevrez PAS de paiement automatique si vous n'avez pas rempli de déclarations fiscales pour l'année 2018 ou 2019. Consultez le tableau ci-dessous pour plus d'informations si vous n'avez pas rempli de déclarations fiscales.

Vous :	Ce que vous devez faire :	Devez-vous utiliser l'outil de saisie de vos informations pour le paiement des non-déclarants de l'IRS ?	Devez-vous utiliser l'outil Get my paiement de l'IRS ?
<p>devez remplir une déclaration ou prévoir de remplir une déclaration car vous vous attendez à devoir payer des impôts ou à recevoir un remboursement et n'avez pas rempli de déclaration fiscale pour l'année 2018 ou 2019</p>	<p>Rien en 2020*</p> <p>*La date limite pour remplir une déclaration fiscale pour l'année 2019 et recevoir un paiement d'incitation financière en 2020 était fixée au 15 juillet 2020.</p> <p>La date limite pour les déclarants qui ont demandé une prolongation afin de remplir leur déclaration fiscale pour l'année 2019 et recevoir un paiement d'incitation financière en 2020 était fixée au 15 octobre 2020.</p> <p><i>Le service de préparation fiscale gratuite de la ville de New York peut vous aider à remplir une déclaration fiscale pour l'année 2019 ; cependant, si vous avez une dette envers le gouvernement, soyez conscient(e) que des pénalités de retard s'appliquent. Voir Préparation fiscale gratuite de la ville de New York.</i></p> <p>En 2021 :</p> <p>Remplissez votre déclaration fiscale pour l'année 2020 en 2021 afin de recevoir un paiement d'incitation financière en 2021. Voir Préparation fiscale gratuite de la ville de New York.</p> <p>Sur votre déclaration fiscale pour l'année 2020, vous devez demander le paiement pour limiter l'impact économique (Economic Impact Payment, EIP). <i>Si vous avez une dette envers le gouvernement, le gouvernement n'utilisera pas votre paiement d'incitation financière comme compensation du solde dû.</i></p>	Non	Non
<p>ne devez pas remplir de déclaration fiscale habituellement† et ne recevez pas d'allocations d'indemnisation et de pension VA* ou d'allocations SSA*, RRB* ou SSI*</p> <p>†S'applique aux personnes et familles admissibles dont les AGI de 2019 étaient inférieures à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 200 \$ (déclarant seul) • 24 400 \$ (déclarants conjoints) <p>*Voir NOTE ci-dessous.</p>	<p>Option 1 :</p> <p>Si vous ne possédez pas de compte bancaire, ouvrez-en un pour recevoir votre paiement par virement automatique.*</p> <p>Inscrivez-vous sur le site irs.gov/nonfilereip avant le 21 novembre 2020 si vous souhaitez recevoir votre paiement cette année.</p> <p>*Voir Ressources et assistance gratuites pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'un compte bancaire.</p> <p>Option 2 :</p> <p>Consultez le site nyc.gov/taxprep pour obtenir de l'aide sur votre demande de paiement d'incitation financière en 2020. Voir Préparation fiscale gratuite de la ville de New York.</p>	<p>Oui</p> <p>Pour remplir le formulaire, vous aurez besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une adresse électronique ; • vos AGI de l'année précédente ou du code PIN choisi. <p>*Si vous n'avez rien déclaré l'année précédente, vos AGI sont de 0.</p>	<p>Oui</p> <p>Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.</p>
		Non	<p>Oui</p> <p>Utilisez l'outil pour suivre l'état de votre paiement.</p>

NOTE : RRB : Conseil de retraite des chemins de fer (Railroad Retirement Board)
SSA : Administration de la Sécurité sociale (Social Security Administration)

SSI : Revenu supplémentaire de sécurité (Supplemental Security Income)
VA : Allocations d'indemnisation et de pension des anciens combattants (Veterans Affairs)

Ressources et assistance gratuites

Centres d'autonomisation financière de la ville de New York :

Vous pouvez obtenir des conseils financiers gratuits par téléphone. Consultez le site nyc.gov/TalkMoney pour prendre rendez-vous. Faites-vous aider de notre conseiller pour ouvrir un compte bancaire, de manière à pouvoir mettre en place un virement automatique, gérer les modifications apportées au budget ou aux revenus de votre foyer, contacter des créanciers, etc. Votre conseiller peut vous aider à ouvrir un compte NYC SafeStart (voir ci-dessous).

Préparation fiscale gratuite de la ville de New York :

Visitez nyc.gov/taxprep pour découvrir différentes façons de remplir votre déclaration fiscale gratuitement avec l'aide d'un préparateur VITA/TCE bénévole certifié par les autorités fiscales des États-Unis (IRS). L'assistance est disponible en personne avec un service de dépôt, ou en ligne (préparation fiscale virtuelle ; préparation assistée en ligne).

Si vous ne devez pas remplir de déclaration fiscale, les préparateurs peuvent vous aider à obtenir votre paiement d'incitation financière. Vous devez déposer la demande avant le 21 novembre 2020.

Pour être admissible, vous devez :

- gagner moins de 64 000 \$ (familles) ou 45 000 \$ (déclarant seul).

Pour utiliser les services en ligne, vous devez avoir :

- accès à un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- une connexion internet stable ;
- la possibilité d'envoyer des SMS ou courriels (*pour une autopréparation assistée*) ;
- la possibilité de télécharger un logiciel de visioconférences sécurisées (*pour une préparation virtuelle de votre déclaration fiscale*).

Département de la protection des consommateurs et des travailleurs de la ville de New York :

Consultez le site nyc.gov/dca. Cliquez sur Consumers (Consommateurs), Manage Money (Gérer votre argent), puis sur [Open an Account](#) (Ouvrir un compte) pour obtenir des informations sur les options bancaires et des ressources supplémentaires, notamment :

- **Compte NYC SafeStart**
Vous pouvez ouvrir un compte dans une banque ou un organisme de crédit proposant le compte NYC SafeStart, un compte épargne sûr et abordable.
- **CARTE IDNYC**
Vous pouvez ouvrir un compte au sein d'un établissement qui accepte la carte IDNYC en tant que pièce d'identité principale.
- **Bank On**
Vous pouvez ouvrir un compte en ligne certifié Bank On.
- **Fiches-conseils « Faire plus avec votre argent »**
[Ouvrir un compte chèques](#)
[Comprendre les cartes prépayées](#)

AccessNYC :

Consultez le site access.nyc.gov/coronavirus-covid-19-updates pour en savoir plus sur les services proposés par les organismes de la Ville, notamment en matière de logement et de nourriture.

IRS :

L'IRS ne vous émettra pas de faux chèque, d'un montant étrange, par conséquent, appelez ou vérifiez les informations en ligne pour l'encaisser. Méfiez-vous de ces tentatives d'escroquerie courantes et autres. Consultez le site [IRS.gov/coronavirus](https://irs.gov/coronavirus). Cliquez sur [Tax Scams/Consumer Alerts](#).